

## **AUGMENTATION DU SMIC AU 1ER OCTOBRE 2021**

### **LE GOUVERNEMENT CONTRAINT D'AUGMENTER LES BAS SALAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE**

L'Union **FO Justice** vous informe que suite à la hausse du SMIC de 2,2 % à compter du 1er octobre, certains agents publics de la catégorie C voyaient leur traitement passer au-dessous du niveau de salaire minimum.

Pour pallier cette aberration et sous la pression des Organisations Syndicales, le Gouvernement augmente les bas salaires de la Fonction Publique au niveau du nouveau SMIC par un décret validé en Conseil des Ministres ce mercredi 29 septembre et publié au Journal Officiel.

Le Décret n°2021-1270 du 29 septembre 2021 vise à porter le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique augmente, à compter du 1er octobre 2021, le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la Fonction publique. Il fixe le minimum de traitement, aujourd'hui fixé à l'indice majoré 309 (soit indice brut 244), à l'indice majoré 340 correspondant à l'indice brut 367.

Les modifications représentent un gain de 37,50€ brut pour les plus bas salaires, soit 29,76€ net par mois

En relevant l'indice minimum de traitement, le Gouvernement avance ainsi en partie sur la mise en œuvre des mesures de revalorisation annoncées en juillet dernier en faveur des plus bas salaires de la Fonction Publique avec un changement de calendrier contraint par la hausse du SMIC.

Les autres mesures annoncées en juillet (réduction de la durée des premiers échelons, bonification exceptionnelle d'ancienneté...) qui sont encore en cours de discussion entreront pour leur part en vigueur le 1er janvier 2022.

**L'Union FO Justice rappelle que ces mesures individuelles ne doivent pas masquer le fait que le point d'indice est gelé depuis plusieurs années, ce que FORCE OUVRIÈRE condamne !**  
**C'est avant tout une augmentation de sa valeur qui permettra une juste revalorisation des salaires pour tous !**

Draveil, le 1<sup>er</sup> Octobre 2021  
L'Union **FO Justice**